

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 septembre 2019

DCM N° 19-09-26-12

Objet : Subventions aux associations socioéducatives.

Rapporteur: M. le Maire

Dans le cadre de l'aide apportée aux associations socioéducatives, il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de **36 795 €** au bénéfice des associations recensées ci-après.

1. Subventions de fonctionnement

La **MJC des Quatre Bornes** a obtenu de la CAF de la Moselle l'agrément "Espace de Vie sociale". Dans ce cadre, l'association accentue son développement sur des thématiques spécifiques. Les premières actions mises en place concernent : **l'accompagnement à la parentalité** (ateliers à destination des parents et des familles) avec pour objectifs de conforter les parents dans leur rôle éducatif, développer les liens parents-enfants, prévenir les dysfonctionnements ; **l'animation sociale** avec l'accent sur l'implication des habitants (mise en place de nouvelles manifestations, développement d'actions intergénérationnelles, programmation culturelle élaborée avec les usagers, lieu d'échanges entre les habitants...) ; **la lutte contre l'isolement** (lutte contre l'illettrisme ou la barrière de la langue, accompagnement des familles dans leurs problématiques sociales soit directement soit en orientant vers les institutions adaptées...), le but étant de faire de la MJC un lieu de sociabilisation bienveillante, un vecteur de rencontre, un point d'écoute avec mise en réseau des partenaires.

Il est proposé de soutenir ce nouveau développement par une subvention complémentaire d'un montant de **15 000 €** sur un budget global de 77 961 €.

2. Subventions pour le transport des enfants vers les accueils des mercredis et les accueils de loisirs

Depuis la mise en place de l'aménagement des rythmes scolaires qui s'est traduit par l'instauration d'une demi-journée de classe le mercredi matin, la Ville de Metz a souhaité faciliter l'organisation des familles en garantissant la continuité de la prise en charge des enfants entre la sortie de l'école et les accueils de loisirs du mercredi après-midi.

À cet effet, les associations organisatrices qui amènent les enfants sur les lieux d'activités bénéficient d'un concours financier par groupe scolaire et par mercredi. Il est proposé de reconduire cette aide pour la période de septembre à décembre 2019 pour un montant global de 21 420 €.

Par ailleurs, du fait des travaux de rénovation du centre social Le Quai, des frais de transports des enfants se sont ajoutés dans le cadre de leurs accueils collectifs de mineurs pendant les vacances scolaires de février 2019. Une subvention complémentaire est proposée, d'un montant de 375 €

La dépense totale s'élève à **21 795 €**.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment pris en ses articles L1611-4 et L2541-12,

CONSIDERANT la volonté de la Ville de Metz d'encourager le développement du lien social, de favoriser l'animation des quartiers et de soutenir l'action des associations en charge de l'accueil des enfants hors période scolaire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** une subvention de fonctionnement de 15 000 € à l'association ci-dessous mentionnée :

MJC des Quatre Bornes 15 000 €

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes pour le transport des mercredis et pour une aide exceptionnelle pour le transport dans le cadre des ACM, aux associations ci-dessous mentionnées, pour un montant total de **21 795 €** :

Association	Montant versé
M.J.C. Metz Borny	4 200 €
Association Culturelle et Sociale AGORA	840 €
M.J.C. Quatre Bornes	420 €
Du Côté des Loisirs	840 €
Maison de la Culture et des Loisirs	840 €
Association Pour le Développement des Activités Culturelles et Sociales (Centre de Bellecroix)	840 €
Le Quai – Centre Social et Culturel du Sablon <i>2 520 € pour les mercredis</i>	2 895 €

<i>375 € pour le transport des ACM de février</i>	
Espace de La Grange	1 260 €
Comite de Gestion du CSC Metz Centre (Arc En Ciel)	2 100 €
Fédération Famille de France Moselle	840 €
M.J.C. De Metz Sud	840 €
ASBH pour le centre social Charles Augustin Pioche	420 €
Magny'Anim	1 260 €
CASSIS	1 260 €
Centre d'Activités et de Loisirs de Plantières	2 940 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification et les avenants portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

La dépense totale s'élève à **36 795 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2019.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjointe Déléguée,

Margaud ANTOINE-FABRY

Service à l'origine de la DCM : Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante
 Commissions : Commission Sport et Jeunesse
 Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
 Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 36 Absents : 19 Dont excusés : 10

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ